



Comité de Suivi des recommandations de l'Examen Périodique Universel

Quatrième cycle de l'Examen Périodique Universel

**RAPPORT ALTERNATIF SOUMIS AVANT LE
QUATRIEME EXAMEN DE LA COTE D'IVOIRE**

Tél: +225 27 22 52 50 15

Email: coordination.epu@gmail.com/ secretariat.cepu@gmail.com

1

1

1-Introduction

1.1. Introduction sur le Comité de Suivi EPU

Le Comité de Suivi des Recommandations de l'Examen Périodique Universel (Comité de Suivi EPU), créé en 2013, est une plateforme des Organisations de la Société Civile ivoirienne qui a pour objectif de contribuer au suivi de la mise en œuvre des recommandations issues de l'EPU. Après son implication dans les précédents cycles et dans le cadre de la poursuite de son objectif à l'effet d'améliorer la situation des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire, le Comité de Suivi EPU s'est engagé à faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations du troisième cycle de l'examen de la Côte d'Ivoire.

Ainsi, plusieurs actions ont été menées par le Comité de Suivi EPU notamment le plaidoyer en collaboration avec le CNDH pour l'acceptation de 09 autres recommandations portant le nombre total des recommandations acceptées par la Côte d'Ivoire à 222 à l'adoption ; l'élaboration, l'édition et la vulgarisation des recommandations acceptées par la Côte d'Ivoire pour informer et engager tous les acteurs.

Aussi, les ateliers de renforcement de capacité sur la stratégie de suivi des recommandations et la rédaction de rapport alternatif ont été organisés pour outiller les membres de chaque groupe thématique du Comité de Suivi EPU.

Par ailleurs, ces actions ont permis au Comité de Suivi EPU de soumettre un rapport à mi-parcours en Août 2023 et produire un rapport alternatif pour le quatrième cycle.

1.2 Méthodologie

La préparation du rapport alternatif du Comité de Suivi EPU a obéi aux étapes suivantes : - atelier de renforcement des capacités des organisations membres sur l'EPU et la rédaction du rapport alternatif – rédaction et soumission du rapport à mi-parcours - session de rappel des objectifs et explications méthodologiques organisé par UPR Info – collecte des informations relatives à la situation des droits de l'Homme auprès des personnes ressources, des points focaux, à travers des recherches suivi de la vérification de ces informations- atelier de finalisation et de validation du rapport alternatif pour le quatrième cycle avec une actualisation des informations collectées et une analyse qui a permis de relever les avancées, les défis et de faire des recommandations.

L'élaboration du rapport alternatif de l'EPU s'est faite sur la base des recommandations adressées à la Côte d'Ivoire lors de son troisième examen. Le document de base a été le rapport à mi-parcours du Comité de Suivi EPU sur la mise en œuvre de ses recommandations.

1.3 Introduction sur le contexte national de l'EPU

Après le premier et second passage, respectivement en 2009 et 2014, la Côte d'Ivoire a fait l'objet de son troisième EPU le 7 mai 2019 et a reçu 247 recommandations de la part de 101 Etats membres des Nations Unies. Lors de la session de l'adoption du rapport final de l'EPU le 19 septembre 2019, sur 247 recommandations formulées à son endroit, la Côte d'Ivoire a accepté 222 recommandations et a noté 25. Le quatrième examen de la Côte d'Ivoire est prévu se tenir en Novembre 2024.

2- Sujet de droits humains

2.1 Droits civils et politiques

2.1. 1. Conditions de détention- ODD 16- (paix, justice et institutions efficaces ; cibles 16.3) - (mise en œuvre partielle)

Rec.# 140.92 «Réduire la surpopulation dans les prisons et faire en sorte que les personnes ne restent pas en détention provisoire au-delà des délais prescrits» Acceptée- (Allemagne)/ **Rec.# 140.93**- Acceptée - (Saint siège)/ **Rec.#140.100** - Acceptée (Espagne) / **Rec.#140.104** - Acceptée (Ukraine)

Progrès réalisés: Dans l'objectif de réduire la population carcérale, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris une réforme du code de procédure pénale par l'adoption de la loi n° 2019-574 portant code de procédure pénale du 26 juin 2019. Dans le nouveau code de procédure pénale, le délai de la détention préventive est fixé à 24 mois en matière criminelle et 18 mois en matière correctionnelle. Nous notons également la l'institution d'une formation spéciale à l'INFJ dédiée à l'administration pénitentiaire, l'instauration des travaux d'intérêt général à l'article 55 du Code Pénal, la reconnaissance préalable de culpabilité (le plaidé coupable) et l'amélioration du plateau technique médicale pour la prise en charge des détenus malades.

Défis: Ces réformes ont eu peu d'impact sur la réduction de la population carcérale et le taux de détention préventive injustifiée ou abusive demeure élevé (27731 prisonniers pour 8000 places en 2021). La séparation entre les mineurs et les majeurs, entre les condamnés et les prévenus n'est pas une réalité dans tous les milieux carcéraux. Des efforts ont été faits pour la séparation des mineurs et majeurs hommes dans 3 localités (Abidjan, Bouaké et Man) mais il n'en existe pas pour les mineurs et majeurs femmes. Les pathologies spécifiques telles que le diabète, la tuberculose, le glaucome, les dermatoses, etc... ne sont pas entièrement prises en charge. L'accès à l'assistance judiciaire n'est pas automatique avant la notification des charges à l'inculpé. L'insuffisance du personnel sanitaire et d'ambulance dans les maisons d'arrêt et de correction et l'inexistence de centre médical dans certaines maisons d'arrêt et de correction. La visite de la prison de Sassandra par une organisation membre du Comité de Suivi EPU révèle la vétusté de cette prison située dans un cul de sac à l'embouchure du fleuve Sassandra et sa proximité avec la mer occasionnent une humidité permanente impactant la santé des détenus. Le budget alloué à la réinsertion des détenus est insuffisant et est compris entre 30 millions de FCFA (XOF) et 50 millions FCFA (XOF).

Recommandations

- ❖ Procéder au jugement des personnes en détention préventive
- ❖ Rendre effectifs les travaux d'intérêts généraux et le contrôle judiciaire et mettre en œuvre le décret n°2021-241 du 26 Mai 2021 déterminant les modalités d'exécution de la peine de travail d'intérêt général
- ❖ Séparer les détenus mineurs par l'ouverture de cellules pour les mineurs dans les localités où cela n'est pas encore effectif
- ❖ Ouvrir des cellules pour les mineurs femmes
- ❖ Délocaliser la prison de Sassandra

2.1. 2. Elections- ODD 16 (*paix, justice et institutions efficaces ; cibles 16.3*) - (*mise en œuvre partielle*)

Rec.#140.37 «Réformer la Commission électorale indépendante et garantir le caractère libre, ouvert et transparent des futures élections, conformément aux décisions de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.» - Acceptée- (Croatie)/ **Rec.#140.111 & 140.113** - Acceptée- (France-Italie)/ **Rec.#140.121** - Acceptée- (Suisse)

Progrès réalisés: Nous notons l'adoption de la Loi n°2019-708 du 5 Août 2019 portant sur la recomposition de la commission électorale indépendante et la prise de l'Ordonnance n°2020/306 modifiant la loi n°2019- 708 donnant aux partis de l'opposition ou aux groupes politiques la possibilité de proposer une personnalité supplémentaire à l'organe électoral tant au niveau de la commission électorale centrale que des commissions électorales locales. Le PPA-CI a intégré la commission centrale le 22 février 2023 par le décret n° 2023-96 du 15 Février 2023 portant nomination de membres de la commission centrale de la CEI. Une application en partie de la décision de la Cour Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, rendue le 15 Juillet 2020. Dans la perspective des élections locales, des initiatives de renforcement de capacités des femmes candidates ont été réalisées par le ministère de famille, de la femme et de l'enfant, le CNDH et le NDI. Par ailleurs, une des conditions pour que les candidatures soient acceptées, les listes de candidats devaient respecter le quota de 30% de femmes et la CEI a félicité les candidats pour le respect de cette condition. Par ailleurs, nous notons l'adoption de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues.

Défis: Le 31 Octobre 2020, s'est tenue l'élection présidentielle en Côte d'Ivoire, soldée par la réélection d'Alassane Ouattara pour un autre mandat controversé. Relativement à cette élection, les candidatures de Guillaume Soro (Ex-Premier Ministre et Ex-Président de l'Assemblée Nationale) et de Laurent Gbagbo (ancien Président de la République) n'ont pas été validées par le Conseil Constitutionnel. Par ailleurs, le contexte électoral de l'élection présidentielle de 2020 a été émaillé de conflits inter-communautaires et de violences meurtrières du fait d'un appel de l'opposition à la désobéissance civile. Ces violences ont occasionné plus de 50 morts et des blessés. En outre, la recomposition des commissions électorales au niveau local n'est pas conforme à la composition de la commission centrale vue l'absence de la société civile au niveau local. Concernant les candidatures féminines, le défi reste le maintien de la liste zébrée après l'élection pour les postes à pourvoir au niveau des collectivités locales toutes les élections et pour les futures élections. La faible représentativité des femmes dans les instances de décisions et les sphères politiques (34 femmes sur 255 Députés, soit 13,33 %; 24 femmes sur 99 Sénateurs soit 24,24%). Le code électoral n'est pas aligné sur la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues. L'insuffisance des mesures visant la prise en compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap en période électorale. Le rétrécissement de l'espace public en période électorale à travers la restriction des réunions et manifestation à caractère politique pour les partis de l'opposition. La désinformation et les discours de haine en période électorale sont sources de conflits inter-communautaires, de violences avec des pertes en vie humaine.

Recommandations

- ❖ Recomposer les commissions électorales au niveau local afin de les rendre conformes à la composition de la commission centrale en impliquant la société civile
- ❖ Mettre en place un mécanisme de mise en œuvre et de suivi de la loi n°2019- 870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues
- ❖ Reformuler le code électoral en tenant compte de la loi n°2019-870 du 14 octobre 2019 favorisant la représentation de la femme dans les assemblées élues
- ❖ Abroger l'arrêté interministériel pris dans le contexte électoral de 2020 pour suspendre les marches et autres manifestations sur la voie publique

2.1.3. Protection des défenseurs des droits l'Homme - ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces ; cibles 16.3) - (mise en œuvre partielle)

Rec.# 140.114 «Garantir la liberté d'expression et la protection des défenseurs des droits de l'Homme, des journalistes indépendants et des opposants politiques en mettant en place un mécanisme indépendant visant à assurer l'application du décret de 2017 sur les procédures d'application de la loi sur la promotion et la protection des défenseurs des droits de l'Homme.» - *Acceptée*- (Canada)/ **Rec.#140.45** - *Acceptée* - (Italie)/ **Rec.#140.110** -*Acceptée* - (Tchèque)/ **Rec.#140.112** - *Acceptée* (Irlande)/ **Rec.#140.122**- *Acceptée*- (Timor- Leste)/ **Rec.#140.123** -*Acceptée* (Royaume-Unis de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord)

Progrès réalisés: Le Gouvernement a adopté le décret n°2021-617 du 20 Octobre 2021 modifiant le décret n° 2017-121 du 22 février 2017 portant modalités d'application de la loi n° 2014- 388, du 20 Juin 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme et l'arrêté interministériel n° 972/MJDH/ MEMD/ MIS du 10 Novembre 2021 portant création du mécanisme de protection des Défenseurs des Droits de l'Homme. Le Mécanisme de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme dénommé «Comité de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme» a été mis en place et est fonctionnel depuis Mars 2022. Le Mécanisme est présidé par le Ministère en charge des Droits de l'Homme, la Vice-présidence par le Ministère en charge de l'Intérieur et de la Sécurité, les autres membres (Le Ministère en charge de la Défense et le CNDH).

Défis: La non prise en compte des défenseurs des droits de l'Homme dans la composition des membres du Comité de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme mis en place en Mars 2022. Les défenseurs souhaitent un mécanisme alerte, indépendant et proactif abrité par une structure indépendante. L'existence du mécanisme est méconnue de certains défenseurs des droits humains. La non-appropriation par les services de l'Etat de la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'Homme (Corps préfectoral, Forces de Défense et de Sécurité...). Certains défenseurs des droits humains (les défenseurs travaillant sur la thématique de l'industrie extractive, la gouvernance, les droits des minorités, les VBG) sont régulièrement exposés à des menaces et d'intimidations. Au mois de Mars 2023, une activiste, leader d'une organisation a été victime de menaces et d'intimidations suite à la publication d'un rapport de l'enquête menée par son organisation sur les violences à caractère sexuel. Dans le contexte électoral de 2020, un Arrêté interministériel a été pris pour suspendre les marches et autres manifestations sur la voie publique. Cet arrêté est en contradiction avec l'article 3 de la Loi de promotion et de protection des défenseurs des droits de l'Homme qui garantit la liberté de manifestation. Cela démontre du non-respect de certaines dispositions (Article 3, 4) contenues dans la loi de protection des défenseurs, la Constitution ivoirienne et les instruments juridiques internationaux ratifiés par la Côte d'Ivoire en lien avec le droit à la liberté de manifestation, la liberté d'expression. Nous notons,

l'arrestation d'acteurs de la Société Civile : l'arrestation de la Présidente d'une organisation et deux de ses collaborateurs en Août 2020 et une seconde arrestation de cette Présidente en Août 2022 ; le 25 Novembre 2022, l'arrestation de quelques membres de d'une organisation qui a appelé à manifester pacifiquement contre la cherté de la vie. Des journalistes ont été interpellés pour des articles qu'ils ont publiés, jugés d'incitation aux troubles à l'ordre public et diffamation.

Recommandations

- ❖ Garantir le droit à la liberté de manifestation, d'expression pour les défenseurs des droits de l'Homme conformément à la loi de protection des défenseurs des droits de l'Homme adoptée en Juin 2014
- ❖ Vulgariser la loi portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'Homme auprès des services de l'Etat (Corps préfectoral, Forces de Défense et de Sécurité...)
- ❖ Prendre en compte des défenseurs des droits de l'Homme dans la composition du Comité de Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme mis en place en Mars 2022

2.2. Droits Sociaux, économiques et culturels

2.2.1 Droits à l'éducation de l'enfant et de la femme- ODD 4 (Education de qualité ; Cible 4.1; 4.2; 4.5; 4.7) (mise en œuvre partielle)

Rec.# 140.151 «Poursuivre les efforts visant à assurer une éducation de qualité pour tous» *Acceptée-* (Oman)/ **Rec.#140.149** - *Acceptée* - (Liban) / **Rec.#140.175**- *Acceptée-* (Pérou)

Progrès réalisés : Chaque année, de plus en plus, des établissements scolaires sont construits, 87% des ivoiriens en 2019 jouissent de la présence d'école dans leurs zones ou à distance de marche d'une école publique ou privée contrairement à 2017 où ce taux était de 77% (rapport Afrobarometre d'octobre 2021). Sur la période 2011-2020 le gouvernement a construit 40 340 salles de classe contre 11 566 salles de classe pour la période 2001-2010. Le Gouvernement a organisé les états généraux de l'éducation et de l'alphabétisation pour la redynamisation du système éducatif en Côte d'Ivoire (Juillet 2021- Avril 2022). Le 09 juin 2021, le gouvernement a ratifié un accord de prêt d'un montant d'environ 15,7 milliards de FCFA en vue du financement du projet de construction et d'équipement de trois lycées d'excellence pour filles dans les Régions de la Bagoué, de la Mé et du Sud-Comoé. Ces lycées auront chacun une capacité globale de 1 000 élèves avec 800 lits de dortoir pour la partie internat. Nous notons une augmentation du budget du Ministère en charge de l'éducation qui passe de 7.65% pour le PND 2021-2025 contre 5.9% en 2016-2020; la construction de 10164 latrines-écoles en milieu rural 2019-2020 ; la prise de l'arrêté n° 0031/MENET-FP/DELIC du 05 Mars 2019 portant report de scolarité dans le système éducatif ivoirien. Le Gouvernement a initié la distribution gratuite de kits scolaires au primaire chaque année sur toute l'étendue du territoire. Il apporte un appui en matériel didactique pour les élèves y compris les élèves en situation de handicap et organise la journée d'excellence pour récompenser les élèves méritants. Le Gouvernement, le CNDH et les organisations de la société civile avec l'appui de leurs partenaires organise des activités de sensibilisation des filles sur les inconvénients des grossesses en milieu scolaires et sur l'excellence à travers des conférences débats, émissions radio, panels sur l'éducation, etc.

Nous notons la réhabilitation des salles de classes, réhabilitation et équipement de cantines scolaires; la sensibilisation des parents pour leur implication à la gestion des cantines

scolaires. En 2020 il y a 33% d'écoles à cantines en Côte d'Ivoire selon une étude menée par ONG social justice. Des OSC organisent des formations des filles sur les compétences de vies pour éviter les grossesses précoces et s'auto-protéger contre les abus et toute forme de violences à leur égard. Les OSC initient des programmes de parrainage pour la scolarisation et le maintien de la jeune fille à l'école.

Défis : Il est à noter une insuffisance d'infrastructures préscolaires en zone rurale. Par exemple le rapport de l'UNICEF d'Août 2021 relève que 14,3% des enfants âgés de 36 à 59 mois bénéficient d'un programme d'éducation préscolaire organisé; l'insuffisance d'équipements adaptés pour les structures préscolaires publiques et manque d'entretien et d'assainissement des locaux; l'inégalité des chances pour les élèves (déficit d'enseignants, d'éducatrices dans certains établissements – recours d'enseignants peu qualifiés...); l'insuffisance d'infrastructures scolaire de proximité et de personnel enseignant dans certaines localités malgré les efforts du gouvernement; l'insuffisance du nombre d'établissements de jeunes filles dans les régions et départements du pays; difficultés de mise en œuvre du programme scolaire (grève des encadreurs et enseignants). Les grossesses en milieu scolaire sont un frein au maintien de la jeune fille dans le système scolaire. Les pratiques culturelles tel que le mariage forcé ont un impact négatif sur l'éducation de la jeune fille. La distribution gratuite des kits scolaires par le Gouvernement, ne s'étend pas au secondaire. Les Kits distribués aux enfants handicapés malvoyant ou non voyant ne sont adaptés. Les latrines sont inexistantes dans certains établissements scolaires publics, ou pas en état de fonctionnement. Il faut noter la marchandisation de l'éducation dans les écoles privées (la vente des kits au sein des établissements, les frais annexes et les frais complémentaires). Les frais annexes sont des frais exigés aux parents par certains chefs d'établissements scolaires en dehors de l'inscription en ligne qui donnent droit au tee-shirt, au carnet de correspondance, photos, cotisations exceptionnelles, achat de marqueurs et autres). Pourtant, en 2021, la ministre de l'Education Nationale avait adressé une note aux chefs de circonscriptions et d'établissements dans laquelle elle a rappelé que selon le décret N°2020-997 du 30 décembre 2020 modifiant le décret N°2021-488 du 07 juin 2021 portant attribution, organisation et fonctionnement des COGES les inscriptions dans les établissements primaires et secondaires se font sans frais annexes. Le suivi de la privatisation de l'école n'est pas effectif. Selon une étude menée par ONG social justice en 2020, 67 % des écoles en Côte d'Ivoire sont dépourvues de cantines scolaires avec la majorité dans les zones rurales. Nous constatons l'absence d'infirmerie dans certains établissements scolaires; le report de scolarité est restrictif (strictement pour les cas de grossesse en milieu scolaire); le manque de session de rattrapage aux examens ouvert à tous les élèves ayant une indisponibilité avérée; le manque d'harmonisation pour les manuels scolaires (la pluralité des éditeurs et multiplicité des contenus des manuels scolaires impacte la méthodologie d'apprentissage et la qualité de l'enseignement). La destruction de certaines écoles (primaires et secondaires) en pleine année scolaire dans le cadre du déguerpissement de certains quartiers précaires dans des zones dites à risque dans le district d'Abidjan ont perturbé le parcours scolaire des élèves dont les parents sont victimes de cette opération de déguerpissement. Nous notons la persistance des grossesses en milieu scolaire. Selon le rapport du CNDH il est dénombré 3 588 cas en 2023 contre 3 409 en 2022.

Recommandations

- ❖ Renforcer l'équipement des établissements préscolaires, primaires, secondaires et les structures spécialisées en matériels adaptés; Entretien et assainir les établissements

- scolaires tout en intensifiant la construction des latrines adéquates et inclusives par la mise à disposition de moyens financiers et humains
- ❖ Rendre inclusif le report de scolarité pour les filles et pour les garçons
 - ❖ Accélérer le processus d'harmonisation des manuels scolaires
 - ❖ Faire en sorte que les établissements scolaires ne soient pas démolis en pleine année scolaire, prendre des mesures pour la réintégration des élèves sinistrés
 - ❖ Doter tous les établissements d'enseignements d'infirmier et de cantine et les équiper en matériel adapté
 - ❖ Appliquer les mêmes dispositions prises pour les élèves dans les écoles publiques à ceux affectés par l'Etat dans les écoles privées
 - ❖ Doter de kits d'hygiène menstruelle tous les établissements d'enseignement
 - ❖ Recruter sur des critères objectifs les enseignants et s'assurer d'une formation de qualité
 - ❖ Reprendre la session de rattrapage pour les élèves ayant une indisponibilité avérée
 - ❖ Octroyer un congé menstruel aux filles ayant des douleurs pendant la période menstruelle et des sessions de rattrapage afin de lutter contre l'absentéisme
 - ❖ Distribuer les kits adaptés avant le début du programme
 - ❖ Intensifier les sensibilisations des élèves et les parents sur les causes et les conséquences des grossesses en milieu scolaire par l'affectation des assistants sociaux comme agents de sensibilisation dans les établissements scolaires
 - ❖ Assurer l'effectivité et le fonctionnement des cantines scolaires pour assurer le maintien des élèves dont les domiciles sont éloignés de l'école dans le cursus

2.2.2. Droits à l'Etat civil- ODD 16 (*Paix, justice et institutions efficaces ; Cible 16.9*) (*Mise en œuvre partielle*)

Rec.# 140.204 «Intensifier les efforts pour faire en sorte que tous les enfants nés dans le pays soient dûment enregistrés et régulariser la situation des mineurs apatrides» **Acceptée - (Espagne)**

Progrès réalisés: Les OSC ont mené et continuent de mener les campagnes de sensibilisation des communautés sur l'enregistrement des naissances et les audiences foraines; le plaidoyer auprès des autorités judiciaires sur la célérité dans le traitement des dossiers des mineurs apatrides et des autorités étatiques en vue de l'automatisation du système de déclaration des naissances; les formations et sensibilisations des acteurs locaux, des leaders communautaires, des autorités administratives et coutumières, des agents de l'état civil et communautés sur la nécessité d'enregistrer systématiquement les naissances. Dans les villages reculés, des personnes ont été identifiées et formées afin d'aider à récolter les naissances et se rendre après un mois à la sous-préfecture où à la mairie pour les déclarations. Le Gouvernement, grâce au soutien technique et financier d'UNICEF, met en œuvre une politique systématique d'enregistrement des naissances via les services de maternités et les services de vaccination. Aujourd'hui cette politique couvre près de 62% des centres du pays selon l'UNICEF. L'identification par le Forum d'ONG d'Aide à l'Enfance, de 2000 enfants de 0-16 ans non déclarés à la naissance à travers un mécanisme de collecte de violations des droits de l'enfant (Gbêkê), Gontougo, la Nawa, Sud-Comoé. Des sensibilisations à l'endroit des autorités administratives pour l'organisation des audiences foraines à Adiaké et Assinie ont permis d'octroyer des jugements supplétifs à environ 2000 enfants. Nous notons l'établissement d'environ 5000 jugements supplétifs à l'endroit de 5000 enfants de 2019 à 2020 sur toute l'étendue du territoire ivoirien avec l'appui de UNHCR dans le cadre du projet; la remise de 50 certificats de nationalité à 50 enfants de parents inconnus

dans la localité de Daloa dans la période d’Août 2021 ; l’assistance judiciaire et juridique aux personnes à risque apatrides quand ils doivent recourir à la justice par le corps judiciaire, les juristes, les OSC disposant de juristes en leur sein. La Côte d’Ivoire comptait au total 664 centres d’état civil opérationnels dont 463 Sous-Préfectures et 201 Communes, qui ont enregistré des déclarations de naissance, de décès et de mariage au cours de l’année 2020. 269 Centres de santé sont dotés d’un logiciel dénommé «Cityweb», un logiciel de gestion de l’état civil.

Défis: Les discriminations sexistes qui interdisent la déclaration par les mères. Un bon nombre de personnes continuent de penser que les enfants n’ayant pas été reconnus ne peuvent pas être déclarés. Plusieurs générations de parents n’ont pas été eux-mêmes déclarés donc ne disposent pas de documents légaux pour déclarer leurs enfants. Selon le Ministère de l’Intérieur et de la Sécurité, le taux d’enregistrement des naissances en Côte d’Ivoire est passé de 58% en 2018 à 68% en 2021. Toutefois, certaines communautés restent encore éloignées des centres d’état civil malgré les opérations d’audiences foraines organisées. Pour certains parents, malgré les efforts, le coût reste élevé pour eux. Le coût d’un extrait d’acte de naissance d’un enfant pour l’achat d’un timbre est de 500 F CFA (XOF). La négligence tout de même de certains parents aussi du fait des pesanteurs socioculturelles, ils ne déclarent que les naissances des garçons.

Recommandations

- ❖ Mettre en place un mécanisme de suivi pour faciliter l’aboutissement de la déclaration de naissance à la délivrance de l’extrait d’acte de naissance
- ❖ Accélérer l’informatisation du système d’état civil afin que les fichiers soient accessibles sur l’ensemble du territoire ivoirien et ainsi faciliter le renouvellement des actes de naissance et l’établissement des certificats de nationalité

2.3. Droits des personnes en situation de handicap - ODD 10 (Inégalités réduites; Cibles 10.2; 10.3) (Mise en œuvre partielle)

Rec.#140.208 «En ce qui concerne les droits des personnes handicapées, continuer d’élargir le cadre réglementaire et son application effective afin d’assurer la pleine intégration sociale de ces personnes, notamment en ce qui concerne le droit à un travail décent, dans les secteurs public et privé» - **Acceptée- (Cuba) / Rec.# 140.209** (Egypte) ; **140.210** (Maroc) ; **140.211** (Arabie Saoudite)

Progrès réalisés: Depuis le 08 février 2024, l’Etat de Côte d’Ivoire à travers le Ministère de la cohésion national, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté a signé un partenariat avec la CARITAS Côte d’Ivoire pour l’organisation des élections 2025 afin d’inclure les personnes en situation de handicap.

Pendant la compétition de la CAN 2023, nous notons également l’accessibilité de tous les stades et des sièges adaptés pour les personnes en situation de handicap et leur recrutement pour l’organisation de la CAN; un recrutement de personnel d’assistance pour la prise en charge des personnes en situation de handicap. Il est à noter la mise en place du Fonds pour l’Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (FIPPSH) le 15 Février 2023. En référence à la recommandation 140.208 (Cuba), le gouvernement a adopté deux dispositions juridiques concernant l’emploi des personnes handicapées dans le secteur public et le secteur privé. En effet, pour renforcer leur inclusion sociale il a été adopté en Conseil des ministres, le 22 septembre 2021, deux décrets créant les Commissions

Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP) Secteur Public et Privé. Grâce au COTOREP (public et privé) le droit des personnes handicapées connaît une évolution. Le recrutement dérogatoire des personnes handicapées à la Fonction Publique participe à renforcer ce droit en plus des initiatives à travers le projet d'autonomisation des personnes handicapées et des Organisations de personnes handicapées. Ce qui constitue une avancée notable dans l'accès et le maintien en emploi secteur privé. Par ailleurs, l'Etat de Côte d'Ivoire recrute de façon régulière en moyenne 200 personnes handicapées à la fonction publique à travers le processus de recrutement depuis 2015. Le même processus a été lancé pour le recrutement de 200 personnes handicapées au titre de l'année 2021. Le 28 mars 2019, nous notons l'ouverture d'un centre de protection des mineurs et personnes vulnérables au sein de l'institut catholique missionnaire d'Abidjan. Le projet élection inclusive mis en œuvre par la COPHCI a permis de créer une synergie d'actions entre la commission électorale indépendante et les personnes handicapées. Ainsi, la CEI associe désormais les personnes handicapées à ses actions cela se perçoit à travers un nouvel item ajouté à la fiche de révision de la liste électorale où les personnes peuvent signifier qu'elles sont personnes handicapées ou pas dans l'optique de rendre les centres de votes accessibles en fonction du besoin. Ces actions contribuent à renforcer et promouvoir les droits des personnes handicapées. L'ONG Société sans barrières, a porté un projet sur l'éducation inclusive de 2017 à 2021 qui a produit des résultats satisfaisants. A l'issue de l'atelier de clôture dudit projet, le Ministère de l'Education a pris l'engagement d'intégrer dans le curricula de formation de l'ENS la formation des enseignants en langue des signes pour les enfants sourds et le braille pour les enfants non-voyants. L'installation des rampes d'accès dans les écoles publiques est prise en compte dans la construction des nouvelles écoles par le Ministère en charge de l'éducation nationale. Les résultats de ce projet sont assez encourageants et prometteurs pour une implémentation plus élargie de l'éducation inclusive dans le pays.

Défis: Nous constatons l'absence de données statistiques fiables sur les personnes handicapées constitue une entrave à l'adoption de politique adaptée et freine l'Etat et ses partenaires internationaux dans leurs prises de décision au profit de cette frange de la population. L'insertion socioprofessionnelle des personnes handicapées et leur autonomisation demeure un défi dans la mesure où la majorité des personnes handicapées de Côte d'Ivoire restent encore sans emploi. Les lois en faveur des personnes en situation de handicap ne sont pas entièrement mises en œuvre. Les entreprises hésitent encore à employer les personnes handicapées, car elles disent ne pas pouvoir supporter toutes seules les aménagements raisonnables à effectuer. Un séminaire a été organisé par le Ministère de l'Education Nationale pour la rédaction du plan stratégique de l'Education inclusive en Côte d'Ivoire, validé en Juin 2023. Des efforts restent tout de même à faire pour opérationnaliser cet instrument qui garantirait davantage le droit à l'éducation inclusive et le droit des enfants handicapés en Côte d'Ivoire. L'éducation inclusive ne touche que quelques écoles au primaire et au secondaire. Le supérieur n'est pas encore touché par le projet d'éducation. D'autres défis sont notamment, l'insuffisance de compétences techniques, l'inexistence ou l'insuffisance d'écoles préscolaires inclusives, de centres de préparation et d'écoles inclusives, la méconnaissance des textes qui facilitent l'accès à l'éducation des enfants en situation de handicap par les populations, la discrimination dans le recrutement des candidats pour intégrer les centres de formation et l'insuffisance d'enseignants formés en langue des signes et d'interprètes dans les établissements secondaires... doivent être absolument levés pour rendre véritablement demain meilleur. Les salles de classe, amphithéâtres et salles de travaux dirigés sont difficilement accessibles aux élèves et étudiants handicapés.

Recommandations

- ❖ Intégrer des modules spécifiques en faveur des personnes en situation de handicap dans les écoles et les centres de formation
- ❖ Vulgariser les lois sur la construction des domaines à caractère public prenant en compte l'accessibilité des personnes en situation de handicap
- ❖ Rendre le système éducatif ivoirien plus inclusif (Les enfants atteints de handicap intellectuel ne sont pas pris en charge par le projet; leur prise en charge reste encore à la charge des parents.)
- ❖ Etendre l'éducation inclusive sur toute l'étendue du territoire et à tous les types de handicap du primaire au supérieur d'ici 2030 par l'équipement, l'adaptation des infrastructures et la formation des enseignants à la prise en charge des apprenants en situation de handicap ce qui aura pour impact de revoir le budget alloué au Ministère de l'Education Nationale en prévoyant un pourcentage supérieur ou égal à 5% de son budget pour l'implémentation de l'éducation inclusive dans les 20 prochaines années.

Conclusion

Le Comité de Suivi EPU, constate une mise en œuvre partielle des recommandations contenues dans le présent rapport alternatif et acceptées par la Côte d'Ivoire lors de son troisième passage à l'EPU .

Par ailleurs, le Comité de Suivi EPU recommande la mise en place d'un organe national permanent et inclusif composé des différentes parties prenantes (Gouvernement -Conseil National des Droits de l'Homme - Organisations de la Société Civile...) dans le but de faciliter le suivi de la mise en œuvre des recommandations qui seront formulées à la Côte d'Ivoire lors de son quatrième examen prévu en Novembre 2024.

Le Comité de Suivi EPU avait formulé cette recommandation dans son rapport alternatif pour le troisième cycle.

ABREVIATIONS

CAN	Coupe d'Afrique des Nations
CEI	Commission Electorale Indépendante
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
COGES	Comité de Gestion des Etablissements Scolaires
COPHCI	Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Cote d'Ivoire
COTOREP	Commissions Techniques d'Orientation et de Reclassement Professionnel
ENS	Ecole Normale Supérieure
EPU	Examen Périodique Universel
FIPPSH	Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
INFJ	Institut National de Formation Judiciaire
NDI	National Democratic Institute
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PND	Plan National de Développement
PPA-CI	Parti des Peuples Africains – Côte d'Ivoire
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VBG	Violence Basée sur le Genre

Les Organisations ayant contribué à la rédaction du rapport alternatif du Comité de Suivi EPU pour le quatrième examen de la Côte d'Ivoire

1. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture/ Côte d'Ivoire (ACAT- CI)
2. Actions pour le Développement Social (ADS)
3. Action pour la Protection des Droits de l'Homme (APDH)
4. Amnesty International - Côte d'Ivoire (AI-CI)
5. Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI)
6. Centre d'Excellence des Femmes de Man (CEFM)
7. Centre Féminin pour la Démocratie et les Droits Humains en Côte d'Ivoire (CEFCI)
8. Club Union Africaine - Côte d'Ivoire (CLUB UA-CI)
9. Coalition de la Société Civile pour la Paix et le développement démocratique en Côte d'Ivoire (COSOPCI)
10. Coalition Ivoirienne des Défenseurs des Droits Humains (CIDDH)
11. Coalition Ivoirienne pour la Cour Pénale Internationale (CI-CPI)
12. Comité/Club Universitaire Unesco pour la Lutte Contre la Drogue et autres Pandémies (ONG CLUCOD)
13. Confédération des Organisations des Personnes Handicapées de Côte d'Ivoire (COPHCI)
14. Coordination des femmes pour les élections en Côte d'Ivoire et la Reconstruction Post-Crise (COFEMCI-REPC)
15. Droit, Démocratie, Développement (3D)
16. Forum des ONG et Associations d'Aide à l'Enfance en Difficulté (Forum des ONG)
17. Forum des Organisations de la Société Civile de l'Afrique de l'Ouest / Section Côte d'Ivoire (FOSCAO-CI)
18. Groupe de Travail sur les Instruments Internationaux (GT2I)
19. Coordination Régionale des Organisations de la Société Civile du Loh Djoboua- Divo (COSCLD)
20. Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO)
21. Mouvement Ivoirien des Droits de la Jeunesse (MIDJ)
22. Mouvement Ivoirien des Droits Humains (MIDH)
23. Observatoire Ivoirien des Droits de l'Homme (OIDH)
24. Observatoire Ivoirien des lieux de détention (ObsliD)
25. ONG Bonne Action (OBA)- Duékoué
26. ONG «Femmes de Salem, Internationale»
27. ONG Grenier International (GIN)- Korhogo
28. ONG Notre Grenier- Bondoukou
29. ONG Vie Sacrée (ONG VISA)- Daloa
30. Organisation des Femmes Actives de Côte d'Ivoire (OFACI)
31. Organisation pour les Droits de l'Enfant et de la Femme en Côte d'Ivoire (ODEFCI)
32. People's Movement for Human Rights Education - Côte d'Ivoire/ Mouvement des Peuples pour l'Education aux Droits Humains-Côte d'Ivoire (PDHRE-CI)
33. Playdoo-Côte d'Ivoire
34. Regroupement des Acteurs Ivoiriens des Droits Humains (RAIDH)
35. Réseau Ivoirien pour la Défense des Droits des Enfants et de la Femme (RIDDEF)

36. Réseau des Organisations de la Société Civile Ivoirienne pour le Contrôle Citoyen de l'Action Publique (ROSCI- CCAP)
37. Réseau Africain Pour le Droit à l'Alimentation-Côte d'Ivoire (RAPDA-CI)
38. SOS Exclusion
39. TRANSPARENCY JUSTICE
40. West African Youth Network/ Section Côte d'Ivoire (WAYN - CI)

NOTES

1. Le Comité de Suivi des recommandations de l'Examen Périodique Universel (Le Comité de Suivi EPU) a été mis en place en 2013 à la suite d'un atelier d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU dans l'espace de l'Union du Fleuve MANO qui s'est tenu à Monrovia (Libéria) en juillet 2012 à initiative d'International Service For Human Rights (ISHR). Il est aujourd'hui composé d'au moins quarante (40) Organisations Non Gouvernementales réparties en quatre (04) Groupes Thématiques. Les 04 Groupes Thématiques sont : - Groupe Thématique « Droits Civils et Politiques » - Groupe Thématique « Droits Economiques, Sociaux et Culturels » - Groupe Thématique « Droits de la Femme et de l'Enfant » - Groupe Thématique « Droits des Groupes Vulnérables ».

2. Chaque Groupe Thématique a en son sein des organisations et réseaux d'organisations de la société civile ivoirienne travaillant sur la thématique se rapportant au groupe.

3. Le Comité a décidé, sur le fondement des Résolutions 60/251 de l'Assemblée Générale des Nations Unies et du point 5/1 du Conseil des droits de l'Homme, de soumettre un rapport sur le niveau de mise en œuvre des recommandations de l'EPU en 2014. Ainsi, il a organisé des ateliers de formation sur le mécanisme de l'EPU (2015), rédigé un rapport d'évaluation à mi-parcours en Octobre 2016, des consultations avec les Organisations de la Société Civile (2017 et 2018), une consultation avec les Ministères techniques (2018), soumis un rapport (2019) et un rapport à mi-parcours (Août 2023). Pour la rédaction du présent rapport alternatif, le Comité de Suivi EPU a collecté les informations à travers les activités récentes menées (depuis 2019), avec l'appui du PNUD en Côte d'Ivoire

4. Dans le cadre de la rédaction de son rapport alternatif pour le 4^e cycle, le Comité a regroupé les recommandations en quatre (04) thèmes prioritaires (Droits Civils et Politique Droits Economiques, Sociaux et Culturels, Droits de la Femme et de l'Enfant, Droit des Groupes vulnérables (handicapés, victimes de guerre, apatrides et LGBTQI+).

5. Les Partenaires Techniques et Financiers qui ont accompagné le Comité de Suivi EPU dans la mise en œuvre de ses activités depuis sa création, sont :

- Ambassade de Suisse en Côte d'Ivoire
- Bureau Régional pour l'Afrique de l'Ouest du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Droits de l'Homme
- CIVICUS (World Alliance for Citizen Participation/Alliance Mondiale pour la Participation Citoyenne)
- Division des Droits de l'Homme de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (DDH-ONU CI)
- FreedomHouse/ Côte d'Ivoire
- International Service for Human Rights (ISHR)
- Programme des Nations Unies pour le Développement en Côte d'Ivoire (PNUD-Côte d'Ivoire)
- UPR Info
- Service de Coopération et d'Action Culturelle/ Ambassade de France